

Séance du conseil municipal : 20 Avril 2022 à 19h00.

Date de la convocation : 13 Avril 2022

Membres présents : MME Corinne CARDONA ; M. Jean-Bernard MICHEL ; MME Anne-Laure MATHIAS ; M. François JOLLY ; MME Stella BOUDOYAN ; MME Isabelle LOPES ; MME Evelyne RIOU ; M. Éric FUGER ; MME Julie LOUSTEAU.

Membres excusés : M. Philippe COUTEAU (Pouvoir donné à M. François JOLLY) ; MME Marie-Martine ZIMBOULAS (Pouvoir donné à MME Evelyne RIOU) ; M. Alexandre LOMBARD (Pouvoir à MME Corinne CARDONA) ; M. Jacques-Olivier VIAL (Pouvoir à MME Anne-Laure MATHIAS) ; M. Pierre BOURGEON (Pouvoir donné à M. Jean-Bernard MICHEL) ; M. Jean-Baptiste MARQUET (Pouvoir à M. Éric FUGER).

Secrétaire de séance : MME Julie LOUSTEAU.

### 1/ Désignation secrétaire

Mme LOUSTEAU Julie est désignée secrétaire de séance.

### 2/ Sigerly

M. Éric FUGER, Conseiller Délégué aux Finances, informe le Conseil Municipal que la contribution communale au SIGERLy (Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise) s'élève à un montant global de 138 962.30 € pour l'année 2022.

Il propose au Conseil Municipal de budgétiser partiellement le montant de 22 330.93 €, correspondant à la consommation électrique de l'éclairage publique. Le solde de 116 631.37 € étant fiscalisé.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votes, le Conseil Municipal décide :

- De budgétiser partiellement sa participation 2022 au SIGERLy à hauteur de 22 330.93 €, le reste étant fiscalisé.
- D'inscrire la contribution communale de 22 330.93 € au Budget Primitif 2022.

### 3/ décision modificative N°1 – Budget Principal

La contribution communale 2022 au profit du SIGERLy n'ayant pas été prévue, M. Éric FUGER, Conseiller Délégué aux Finances, indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les crédits alloués aux comptes suivants :

D. 615221, Entretien, réparations bâtiments publics : - 22 350.00€

D.65541, Contributions au fonds de compensation  
des charges territoriales : + 22 350.00€

Après délibération, la présente décision est votée à l'unanimité des membres présents.

#### **4/ Révision tarifs location salle Mont Thou**

Madame CARDONA informe le Conseil Municipal, que le tarif de location de la salle Mont Thou est identique aux habitants de la commune comme aux extérieurs. Elle propose de l'actualiser à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2022, à savoir :

Location par les Poleymoriots :	110 €
Location pour les hors Poleymieux :	200 €

Après débat, accepté à l'unanimité.

#### **5/ Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon concernant la rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux est à prévoir, changement, entre autre, des baies dans des salles communales en remplacement de baies datant de 30 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Métropole de Lyon.

Accepté à l'unanimité.